

12

# **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 88402368.0

51 Int. Cl.<sup>5</sup>: **E05B 27/00**

22 Date de dépôt: 20.09.88

43 Date de publication de la demande:  
28.03.90 Bulletin 90/13

84 Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE**

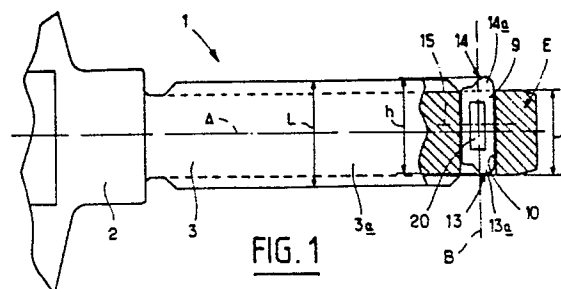
71 Demandeur: **VACHETTE**  
**92, Boulevard Richard Lenoir**  
**F-75011 Paris(FR)**

72 Inventeur: **Debacker, Félix**  
**129, Chemin des Postes**  
**F-80100 Abbeville(FR)**  
Inventeur: **Girard, Joel**  
**15, Rue des Frères Caudron**  
**F-80100 Abbeville(FR)**

74 Mandataire: **Peuscet, Jacques et al**  
**Cabinet Peuscet 68, rue d'Hauteville**  
**F-75010 Paris(FR)**

54 **Clé à poussoir translatable, barillet de sûreté pour une telle clé, et serrure équipée d'un tel barillet.**

57 La clé (1) pour barillet de sûreté, en particulier pour la manoeuvre d'une serrure ou d'un verrou, comporte un corps (3) destiné à pénétrer à l'intérieur d'un logement de clé, prévu dans un rotor de barillet monté dans un stator, le corps de clé étant pourvu d'au moins un poussoir mobile (9) translatable, propre à se déplacer suivant un mouvement d'amplitude limitée, dans une chambre (10) prévue dans la clé. Le poussoir (9) est destiné à coopérer avec un organe de positionnement, prévu sur le rotor, de façon à faire saillie hors de sa chambre (10) et à pousser une goupille mobile de rotor jusque dans une position permettant la rotation du rotor par rapport au stator, la chambre (10) du poussoir mobile s'étendant suivant une direction orthogonale à l'axe longitudinal moyen (A) du corps de clé. La chambre (10) prévue dans le corps (3) de clé a son axe situé dans le plan moyen du corps de clé et a une section transversale de forme notamment rectangulaire, telle que, par coopération avec la section de forme conjuguée du poussoir (9), elle empêche toute rotation du poussoir autour de son axe longitudinal (B), à l'intérieur de la chambre (10).



**FIG. 1**

**EP 0 359 885 A1**

## CLE A POUSSOIR TRANSLATABLE, BARILLET DE SURETE POUR UNE TELLE CLE, ET SERRURE EQUIPEE D'UN TEL BARILLET

L'invention est relative à une clé pour barillet de sûreté, en particulier pour la manoeuvre d'une serrure ou d'un verrou, clé du genre de celles qui comportent un corps, de forme plate allongée, destiné à pénétrer à l'intérieur d'un logement de clé, prévu dans un rotor de barillet monté dans un stator, le corps de clé étant pourvu d'au moins un poussoir mobile translatable, propre à se déplacer suivant un mouvement d'amplitude limité, dans une chambre prévue dans la clé, le poussoir étant destiné à coopérer avec un organe de positionnement, prévu sur le rotor, de façon à faire saillie hors de sa chambre et à pousser une goupille mobile de rotor jusque dans une position permettant la rotation du rotor de barillet par rapport au stator, la chambre du poussoir mobile s'étendant suivant une direction orthogonale à l'axe longitudinal moyen du corps de clé.

Une clé de ce type est connue, par exemple d'après FR-A-2 561 294.

On sait que la présence du poussoir mobile complique considérablement la recopie ou duplication de la clé qui en est équipée, de sorte que l'utilisateur d'une telle clé bénéficie d'une plus grande sécurité.

L'invention a pour but, notamment, de fournir une clé à poussoir mobile dont la recopie ou la duplication est encore plus difficile que pour les clés de l'art antérieur.

L'invention a également pour but de faciliter la multiplicité des combinaisons permettant d'obtenir des clés, et des barillets associés, différents.

Selon l'invention, une clé pour barillet de sûreté, du genre défini précédemment, est caractérisée par le fait que la chambre prévue dans le corps de clé a son axe situé dans le plan moyen du corps de clé, et a une section transversale dont la forme est telle que, par coopération avec la section de forme conjuguée du poussoir, elle empêche toute rotation du poussoir autour de son axe longitudinal, à l'intérieur de la chambre.

Avantageusement, la section transversale de la chambre a une forme polygonale, tandis que le poussoir mobile est constitué par une pièce d'allure prismatique dont la section transversale épouse celle de la chambre.

De préférence, la section transversale de la chambre a une forme sensiblement rectangulaire, les grands côtés du rectangle étant orientés parallèlement à l'axe longitudinal moyen du corps de clé, le poussoir mobile ayant une forme conjuguée.

Avantageusement, le poussoir mobile présente, à ses extrémités, destinées à coopérer respectivement avec l'organe de positionnement et la goupille

le mobile du rotor, une forme dissymétrique par rapport à l'axe longitudinal dudit poussoir, de sorte qu'il est possible de modifier la clé selon la position suivant laquelle le poussoir mobile est introduit dans sa chambre. Le barillet pour la clé peut également comporter une goupille de forme dissymétrique susceptible d'être placée dans des positions différentes correspondant aux diverses positions possibles du mobile dans la clé, et conduisant à autant de type de barillets.

Le poussoir mobile de la clé peut, notamment, présenter sur chaque extrémité, une saillie en forme de came située plus près d'un des grands côtés de l'organe mobile, ces deux saillies étant symétriques l'une de l'autre par rapport à un plan médiateur du poussoir orthogonal à la direction de déplacement de ce poussoir.

Le poussoir mobile comporte, sur au moins une grande face, un évidement propre à recevoir une saillie interne du corps de clé destinée à maintenir le mobile dans sa chambre.

Avantageusement, d'une manière connue en elle-même, l'extrémité du corps de clé destinée à pénétrer en premier dans le rotor est rétrécie, et la chambre pour le poussoir mobile est prévue dans cette extrémité rétrécie.

L'invention est également relative à un barillet de sûreté, notamment destiné à une serrure ou à un verrou, ledit barillet étant agencé pour être manoeuvré par une clé à poussoir mobile telle que défini précédemment.

Un tel barillet comprend un stator et un rotor, le rotor étant muni, à son extrémité éloignée de l'entrée du logement pour la clé, d'un organe de positionnement propre à déplacer le poussoir mobile de la clé hors de son logement, et une goupille mobile de rotor sur laquelle peut agir le poussoir; selon l'invention, cette goupille mobile de rotor a une section transversale dont la forme est telle que, par coopération avec la section de forme conjuguée d'un logement, elle empêche toute rotation de la goupille autour de son axe longitudinal, à l'intérieur du logement où la goupille peut se déplacer en translation. La forme de la section transversale de la goupille peut être polygonale, notamment rectangulaire, ou oblongue. De préférence, l'extrémité de la goupille destinée à coopérer avec le poussoir mobile est agencée sous une forme dissymétrique relativement à l'axe moyen de la goupille, de telle sorte qu'en modifiant la position de la goupille dans son logement, on obtient un type de barillet différent.

L'invention concerne également une serrure ou un verrou équipé d'un tel barillet, propre à être

manoeuvré par une clé telle que définie précédemment.

L'invention consiste, mises à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions dont il sera plus explicitement question ci-après à propos de modes de réalisation particuliers décrits avec références aux dessins ci-annexés, mais qui ne sont nullement limitatifs.

La figure 1, de ces dessins, est une vue en élévation d'une clé selon l'invention.

La figure 2 est une vue de dessus par rapport à la figure 1.

La figure 3 est une coupe longitudinale schématique, simplifiée, du rotor de barillet destiné à recevoir la clé de la figure 1.

La figure 4 montre, en élévation, une clé qui se déduit de celle de la figure par simple retournement de l'organe mobile autour de son axe longitudinal.

La figure 5, enfin, est une coupe schématique simplifiée du rotor de barillet destiné à recevoir la clé de la figure 4.

En se reportant aux dessins, notamment aux figures 1 à 3, on peut voir une clé désignée par 1 dans son ensemble qui comprend une platine de manoeuvre 2 destinée à être prise en main par un utilisateur, et un corps de clé 3 dont la forme générale est plate. La section transversale de ce corps de clé 3 est sensiblement rectangulaire, ce corps présentant deux grandes faces plates 3a, 3b (figure 2).

Le corps 3 de la clé est destiné à pénétrer à l'intérieur d'un logement 4 (figure 3) prévu dans un rotor 5 de barillet 6 monté dans un stator 7. Le rotor 5, en forme de cylindre de révolution, est monté dans un alésage cylindrique du stator 7 avec possibilité de rotation autour de l'axe géométrique commun ; le stator 7 peut avoir une forme quelconque.

Le logement 4 prévu dans le rotor 5 pour recevoir la clé a une section transversale rectangulaire semblable à celle de la clé. Ce logement 4 est formé par une rainure longitudinale pratiquée dans le rotor 5 et débouchant par une fente longitudinale 8 contre la surface interne du stator 7.

Plusieurs clavetages, non représentés, sont prévus entre le rotor 5 et le stator 7 de manière à former une combinaison qui n'autorisera la rotation du rotor 5, par rapport au stator, que lorsque la clé 1 appropriée aura été introduite complètement dans le logement 4. Ces clavetages sont assurés de manière classique par des goupilles mobiles de rotor associées à des goupilles mobiles de stator correspondantes.

Le corps 3 de clé est pourvu d'au moins un poussoir mobile 9 translatable, propre à se déplacer suivant un mouvement d'amplitude limitée dans une chambre 10 prévue dans la clé.

Le poussoir 9 est destiné à coopérer avec un organe de positionnement 11 prévu dans le rotor 5. Cet organe 11 peut être constitué par une plaquette fixée sur le rotor, notamment par engagement à force dans la fente 8, vers l'extrémité inférieure de cette fente. L'organe de positionnement 11 fait saillie radialement vers l'intérieur du logement 4 et forme une sorte de came dont les faces d'extrémité longitudinales sont inclinées pour servir de rampe de montée ou de descente. Lors de l'introduction de la clé dans le logement 4, l'organe de positionnement 11 coopère avec le poussoir 9 qui fait saillie hors de sa chambre et vient pousser une goupille mobile 12 de rotor jusque dans une position permettant la rotation du rotor 5 par rapport au stator 7. La chambre 10 du poussoir mobile 9 s'étend suivant une direction orthogonale à l'axe longitudinal moyen A du corps de clé.

Plus précisément, lorsque le corps de clé 3 est plat comme dans l'exemple envisagé, la chambre 10 a son axe situé dans le plan moyen du corps de clé 3.

Cette chambre 10 débouche, à chaque extrémité longitudinale, sur les faces de chant de la clé.

Avantageusement, l'extrémité E du corps de clé 3 destinée à pénétrer en premier dans le rotor 5 est rétrécie (voir figure 1), c'est-à-dire que sa dimension transversale 1, suivant une direction orthogonale à l'axe A, est plus faible que la dimension L de la majeure partie du corps de clé 3. De préférence, cette extrémité E admet également l'axe A comme axe de symétrie. Dans ces conditions, la longueur h du poussoir 9 peut être inférieure à la largeur L du corps de clé. La partie avant de l'extrémité E est de préférence effilée, comme visible sur la figure 2, pour faciliter l'introduction de la clé dans le logement 4 du rotor.

Les faces 3a, 3b de la clé 1 comportent des trous borgnes ou équivalents, non représentés, propres à coopérer avec les diverses goupilles, non représentées du rotor, pour permettre l'ouverture ou la fermeture de la serrure.

Selon l'invention, la chambre 10 prévue dans le corps 3 de la clé a une section transversale de forme telle que, par coopération avec la section de forme conjuguée du poussoir 9, elle empêche toute rotation du poussoir 9 autour de son axe longitudinal B, à l'intérieur de la chambre 10.

Avantageusement, ladite section transversale a une forme polygonale, plus précisément rectangulaire, ou sensiblement rectangulaire, dans l'exemple considéré. D'autres formes de section transversale pour la chambre 10 seraient possibles, par exemple une forme oblongue, ou ovale. Le poussoir mobile 9 est constitué par une pièce dont la section transversale épouse celle de la chambre 10. Toujours dans l'exemple considéré, le poussoir 9 est formé par une sorte de barreau prismatique à

section rectangulaire, ou sensiblement rectangulaire, propre à coulisser transversalement, dans la chambre 10, suivant la direction des génératrices de la surface prismatique.

Les grandes côtés de la section transversale rectangulaire de la chambre 10 et du poussoir 9 sont orientés parallèlement à l'axe longitudinal moyen A du corps du clé.

De préférence, le poussoir mobile 9 présente, à ses deux extrémités longitudinales 13, 14, destinées à coopérer respectivement avec l'organe de positionnement 11 et la goupille mobile 12 de rotor, une forme dissymétrique par rapport à l'axe longitudinal B dudit poussoir 9.

Plus précisément, le poussoir 9 présente, à chaque extrémité, une saillie 13a, 14a en forme de came, située plus près de l'un des grands côtés du poussoir mobile 9 que l'autre côté. Dans la clé représentée sur les figures 1 et 2, les saillies 13a, 14a sont situées au voisinage du grand côté du poussoir 9 le plus proche de l'extrémité avant effilée de la partie E ; On verra, par la suite, que dans le cas des figures 4 et 5, le poussoir mobile 9 est retourné autour de son axe B, de telle sorte que les parties en saillie 13a, 14a sont situées du côté le plus éloigné de la partie avant de l'extrémité E.

Les parties en saillie 13a, 14a, sont symétriques l'une de l'autre par rapport au plan médiateur 15 (figure 1) du poussoir, orthogonal à la direction de déplacement de ce poussoir.

Il est ainsi possible de modifier le type de clé selon la position donnée au poussoir 9 dans son logement 10.

La goupille mobile 12 de rotor occupe une position sensiblement diamétralement opposée par rapport à l'organe de positionnement 11, de sorte que lorsque le poussoir 9 est sollicité par cet organe 11 qui vient affleurer une des extrémités ouvertes de la chambre 10, ledit poussoir fait saillie au maximum, à travers l'autre extrémité opposée de la chambre 10 et repousse la goupille 12.

Avantageusement, la goupille mobile 12 a également une section transversale polygonale, notamment rectangulaire ou oblongue, et est montée coulissante, radialement, dans un logement 16 (figure 3) traversant l'épaisseur du rotor et dont la section transversale épouse celle de la goupille 15. Ce logement 16 débouche radialement vers l'extérieur vers un autre logement 17 ménagé dans le stator. Une goupille 18 de stator, montée coulissante dans ce logement 17, est poussée élastiquement en direction de l'axe et est propre à faire saillie dans le logement 16 du rotor, lorsque la position angulaire de ce dernier assure l'alignement des axes des logements 16 et 17. On comprend que dans cette position, la goupille de stator 17 bloque le rotor 5 par rapport au stator 7.

Avantageusement, la goupille 12 de rotor présente une extrémité 19 de forme dissymétrique par rapport à l'axe longitudinal moyen C de cette goupille de sorte que ladite goupille puisse occuper des positions différentes, dans le logement 16, correspondant à autant de types de barillet.

Dans l'exemple représenté sur la figure 3, l'extrémité 19 de la goupille 12 présente une came arrondie 19a constituant une sorte de bosse, faisant saillie radialement vers l'intérieur et située essentiellement d'un côté par rapport à l'axe longitudinal moyen C de la goupille 12.

Dans le cas du barillet représenté sur la figure 3, la bosse 19a est située du côté de l'extrémité de ce barillet la plus éloignée de l'extrémité par laquelle la clé est introduite dans le logement 4. Ce type de barillet est destiné à fonctionner avec une clé conforme à celle représentée sur les figures 1 et 2, où les bosses 13a, 14a du poussoir mobile 9 sont tournées vers l'avant.

Le barillet représenté sur la figure 5, et dans lequel la goupille 12 a été retournée de 180° autour de son axe C, est destiné à fonctionner avec la clé de la figure 4.

De préférence, le poussoir mobile 9 présente, sur chaque grande face, un évidement 20 (figure 1 et 2) propre à recevoir une saillie interne (non représentée), de la paroi de l'extrémité E du corps de clé, cette saillie interne étant obtenue par déformation de ladite paroi après introduction du poussoir 9 dans la chambre 10. La coopération de cette saillie interne et de l'évidement correspondant 20, 21 contribue à limiter le déplacement transversal du poussoir mobile 9 et à empêcher ce poussoir de s'échapper de la chambre 10.

Ceci étant, le fonctionnement d'une serrure équipée d'un barillet conforme à la figure 3 propre à être commandé par une clé telle que représentée sur les figures 1 et 2 est le suivant.

Lorsque le corps de clé 3 est retiré du logement 4 de rotor, ce dernier est immobilisé en rotation par rapport au stator 7, du fait que les goupilles de stator, dont une seule 18 est représentée, font saillie radialement vers l'intérieur dans les logements des goupilles de rotor associées.

L'introduction du corps de clé dans le logement 4, en vue de faire tourner le rotor 5, va provoquer le retour des goupilles de stator dans leur logement.

Plus particulièrement, en ce qui concerne la goupille 18 associée à la goupille de rotor 12 propre à être commandée par le poussoir 9, le fonctionnement est le suivant.

Peu avant la fin d'introduction du corps de clé 3 dans le logement 4, une extrémité, par exemple l'extrémité 13 du poussoir 9, qui fait saillie transversalement par rapport à la paroi latérale de l'extrémité E de clé, entre en contact avec la rampe de

montée de l'organe d'actionnement 11. La face de cet organe d'actionnement 11 située le plus vers l'intérieur, dans le sens radial, affleure la paroi latérale de l'extrémité E de la clé.

Le poussoir 9 est donc déplacé, vers le haut selon la représentation de la figure 3, c'est-à-dire du côté opposé à l'organe 11. L'autre extrémité 14 de ce poussoir 9 va repousser l'extrémité 19 de la goupille mobile de rotor 12. Les dimensions du poussoir 9 et de ses extrémités telles que 14 en forme de came, ainsi que les dimensions de la goupille 12 et de son extrémité 19 sont déterminées de telle sorte que lorsque la goupille 12 est repoussée au maximum par le poussoir 9, lui-même en appui par son extrémité 13 contre la face intérieure de l'organe 11, la face transversale extérieure de la goupille 12 et la face transversale intérieure de la goupille de stator 18 se trouvent au niveau de la surface radiale extérieure du rotor 5.

Il en est de même pour les autres goupilles de rotor et de stator non représentées.

Il est alors possible de faire tourner le rotor 5 par rapport au stator pour commander la serrure.

La forme, plus particulièrement sensiblement rectangulaire, de la section transversale du poussoir 9 et de la chambre 10 empêche toute rotation du poussoir 9 autant de l'axe transversal de la chambre 10. Il en est de même pour la goupille 12 montée dans un logement 16 à section rectangulaire ou oblongue. On est donc assuré que les saillies 14 et 19 resteront dans les positions pour lesquelles elles peuvent coopérer lorsque l'extrémité 13 du poussoir 9 arrive sur l'organe d'actionnement 11.

En outre, la réalisation d'une telle chambre 10, en particulier à section transversale polygonale, et notamment sensiblement rectangulaire, exige des moyens d'usinage qui ne sont généralement pas à la portée d'un bricoleur mal intentionné. De ce fait, la recopie ou la duplication de la clé conforme à l'invention est plus difficile que dans le cas où le logement 10 aurait une forme cylindrique pouvant être réalisé par simple perçage à l'aide d'un foret. La chambre 10 peut être réalisée notamment par électro-érosion, avec une bonne précision.

La réalisation de la chambre 10 est rendue difficile notamment parce que la chambre 10, de faibles dimensions, est située dans une épaisseur faible, sur une grande longueur nécessitant des moyens d'usinage particuliers (brochage, électro-érosion, laser, etc....).

La forme, notamment rectangulaire ou polygonale, de la section transversale de la chambre 10, et du logement 16 de rotor, permet de donner plusieurs positions angulaires, autour de l'axe de la chambre ou du logement, à un même poussoir 9 ou une même goupille 15.

Ainsi, dans l'exemple considéré d'une chambre

9 à section sensiblement rectangulaire, il est possible, partant d'une même clé de base, d'introduire le poussoir 9 suivant une position retournée de  $180^\circ$ , autour de l'axe de la chambre, par rapport à la position de la figure 1.

On obtient alors la clé de la figure 4, qui constitue une clé différente de celle de la figure 1, les saillies 13 et 14 du poussoir se trouvant en arrière de la chambre 10.

D'une manière semblable, la goupille 12 de rotor est disposée dans son logement 16 suivant une position retournée de  $180^\circ$  par rapport à l'axe du logement, comme représenté sur la figure 5, de sorte que le barillet ainsi obtenu est propre à coopérer avec la clé de la figure 4.

Il apparaît donc qu'en partant des mêmes éléments de base, on obtient une combinaison différente par une simple modification du montage du poussoir 9 dans sa chambre 10 et de la goupille 15 dans son logement 16.

Il est ainsi possible de diversifier la gamme de serrures, sans augmentation du nombre des pièces de base nécessaires.

## Revendications

1. Clé pour barillet de sûreté, en particulier pour la manoeuvre d'une serrure ou d'un verrou, comportant un corps (3), de forme plate allongée, destiné à pénétrer à l'intérieur d'un logement (4) de clé, prévu dans un rotor (5) de barillet monté dans un stator (7), le corps de clé étant pourvu d'au moins un poussoir (9) mobile translatable, propre à se déplacer suivant un mouvement d'amplitude limitée, dans une chambre (10) prévue dans la clé, le poussoir étant destiné à coopérer avec un organe de positionnement (11), prévu sur le rotor (5), de façon à faire saillie hors de sa chambre (10) et à pousser une goupille mobile (12) de rotor jusque dans une position permettant la rotation du rotor de barillet par rapport au stator, la chambre (10) du poussoir mobile s'étendant suivant une direction orthogonale à l'axe longitudinal moyen (A) du corps de clé, caractérisée par le fait que la chambre (10) a son axe situé dans le plan moyen du corps de clé (3) et que sa section transversale à une forme telle que, par coopération avec la section de forme conjuguée du poussoir (9), elle empêche toute rotation du poussoir (9) autour de son axe longitudinal (B), à l'intérieur de la chambre (10).

2. Clé selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la section transversale de la chambre (10) a une forme polygonale, tandis que le poussoir mobile (9) est constitué par une pièce d'allure prismatique dont la section transversale épouse celle de la chambre (10).

3. Clé selon la revendication 2, caractérisée par le fait que la section transversale de la chambre (10) a une forme rectangulaire, les grands côtés du rectangle étant orientés parallèlement à l'axe longitudinal moyen (A) du corps de clé, le poussoir mobile (9) ayant une forme conjuguée.

4. Clé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que le poussoir mobile (9) présente, à ses extrémités (13,14), destinées à coopérer respectivement avec l'organe de positionnement (11) et la goupille mobile (12) du rotor, une forme dissymétrique par rapport à l'axe longitudinal (B) dudit poussoir (9), de sorte qu'il est possible de modifier la clé selon la position suivant laquelle le poussoir mobile (9) est introduit dans sa chambre (10).

5. Clé selon la revendication 4, caractérisée par le fait que le poussoir mobile (9) présente, sur chaque extrémité, une saillie (13a, 14a) en forme de came située plus près d'un des grands côtés de l'organe mobile (9) que de l'autre, les deux saillies étant symétriques l'une de l'autre par rapport à un plan médiateur (15) du poussoir (9) orthogonal à la direction de déplacement de ce poussoir.

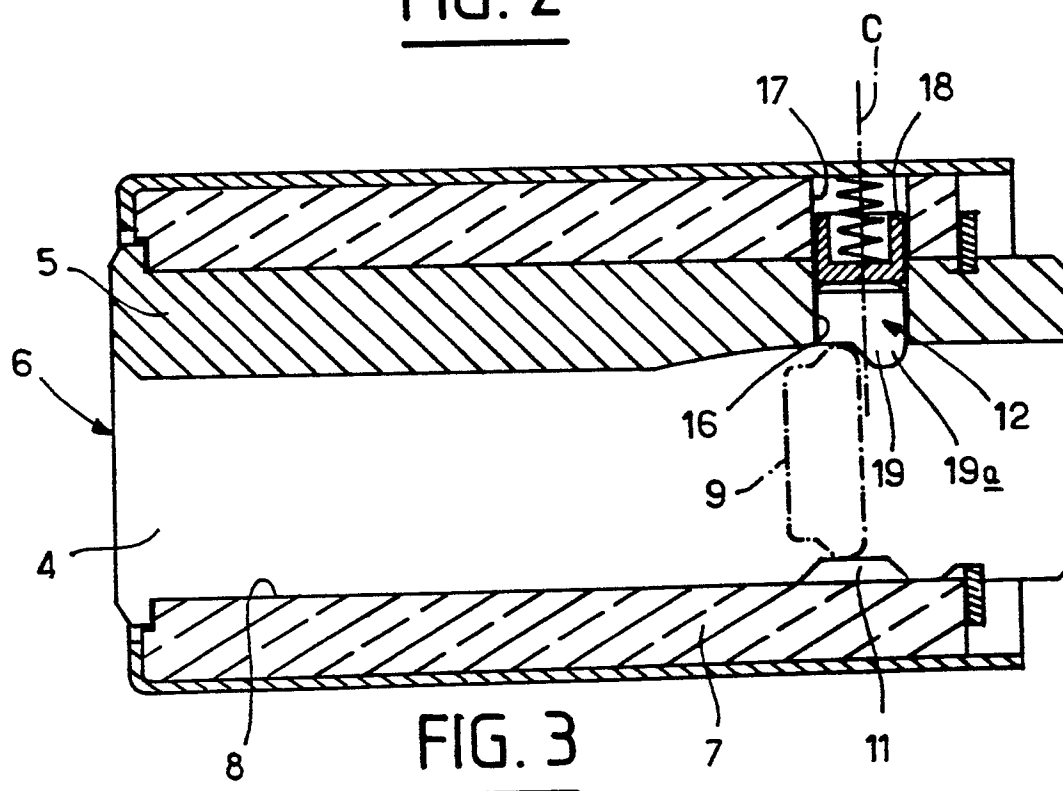
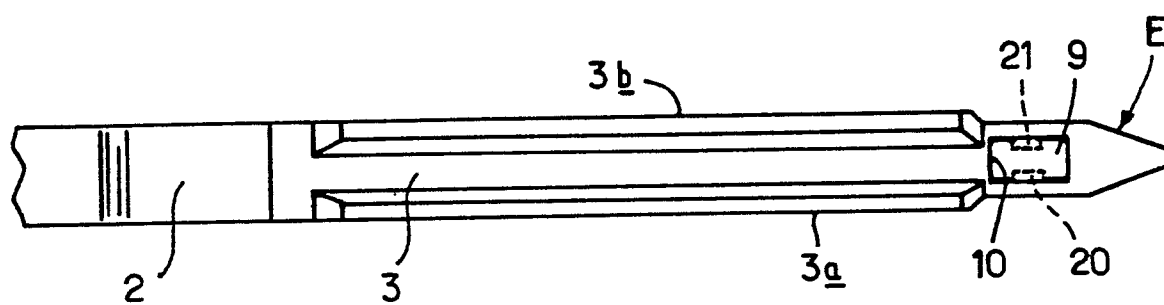
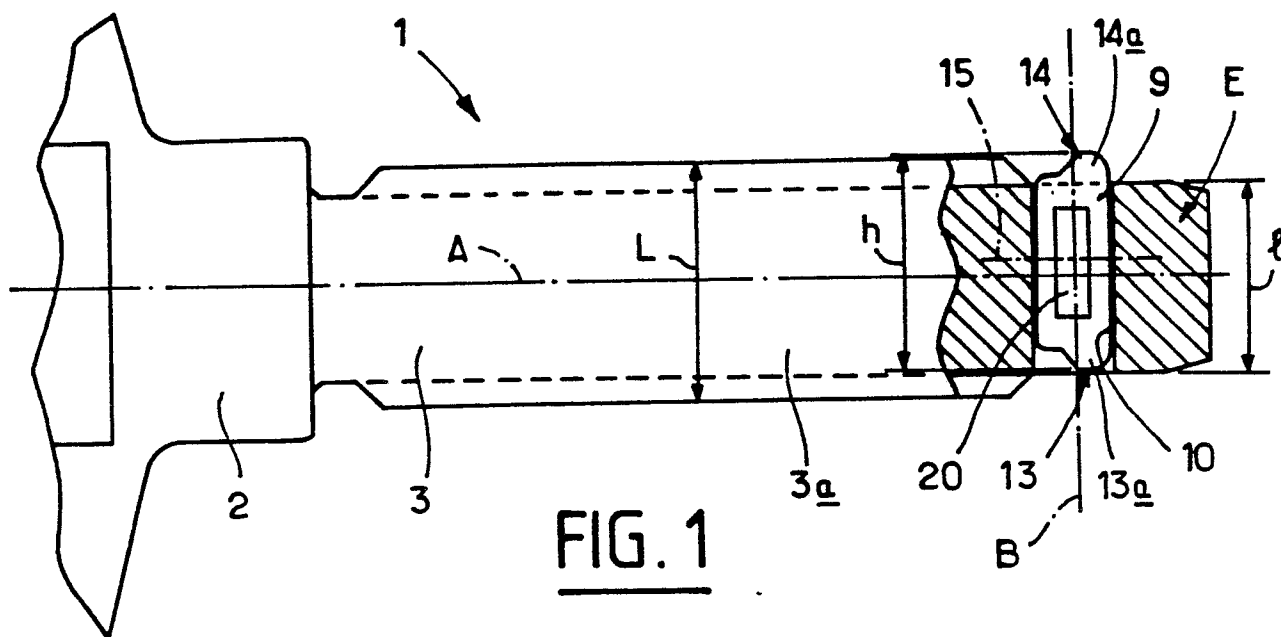
6. Clé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que le poussoir mobile (9) comporte, sur au moins une grande face, un évidement (20, 21) propre à recevoir une saillie interne du corps (3) de clé destinée à maintenir le poussoir mobile (9) dans sa chambre (10).

7. Clé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que l'extrémité (E) du corps (3) de clé destinée à pénétrer en premier dans le rotor est rétrécie, et la chambre (10) pour le poussoir mobile est prévue dans cette extrémité rétrécie (E).

8. Barillet de sûreté comprenant un stator (7) et un rotor (5), le rotor comportant un logement (4) destiné à recevoir une clé, ce barillet étant agencé pour être manoeuvré par une clé à poussoir mobile selon l'une quelconque des revendications précédentes, ledit barillet comportant un organe de positionnement (11) pour déplacer le poussoir mobile (9) de la clé hors de sa chambre (10) et une goupille mobile (12) de rotor sur laquelle peut agir le poussoir mobile (9), caractérisé par le fait que la goupille mobile (12) de rotor a une section transversale dont la forme, notamment rectangulaire, est telle que, par coopération avec la section de forme conjuguée d'un logement (16), elle empêche toute rotation de la goupille (12) autour de son axe longitudinal (C), à l'intérieur du logement (16) où la goupille (12) peut se déplacer en translation, l'extrémité (19) de la goupille destinée à coopérer avec le poussoir mobile étant agencée sous une forme dissymétrique relativement à l'axe moyen

(C) de la goupille, forme notamment constituée par une came (19a) située plus près d'un côté que de l'autre, ladite goupille (12) pouvant être placée dans des positions différentes correspondant aux diverses positions possibles du poussoir mobile (9) dans la clé.

9. Serrure ou verrou équipé d'un barillet selon la revendication 8, propre à être manoeuvré par une clé selon l'une quelconque des revendications 1 à 7.



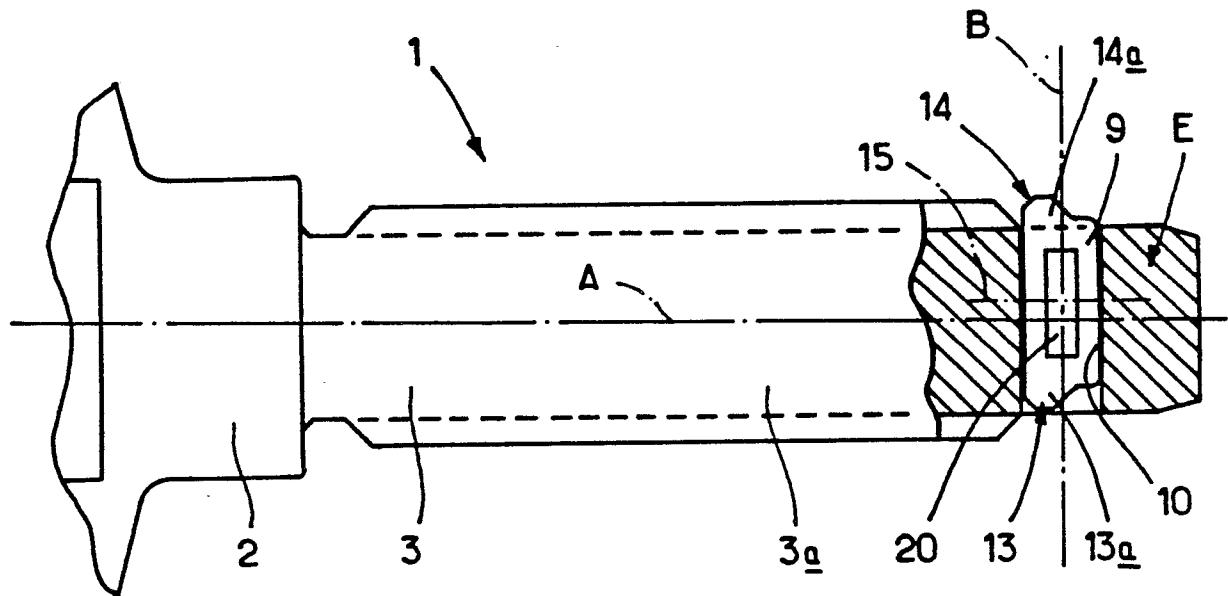


FIG. 4

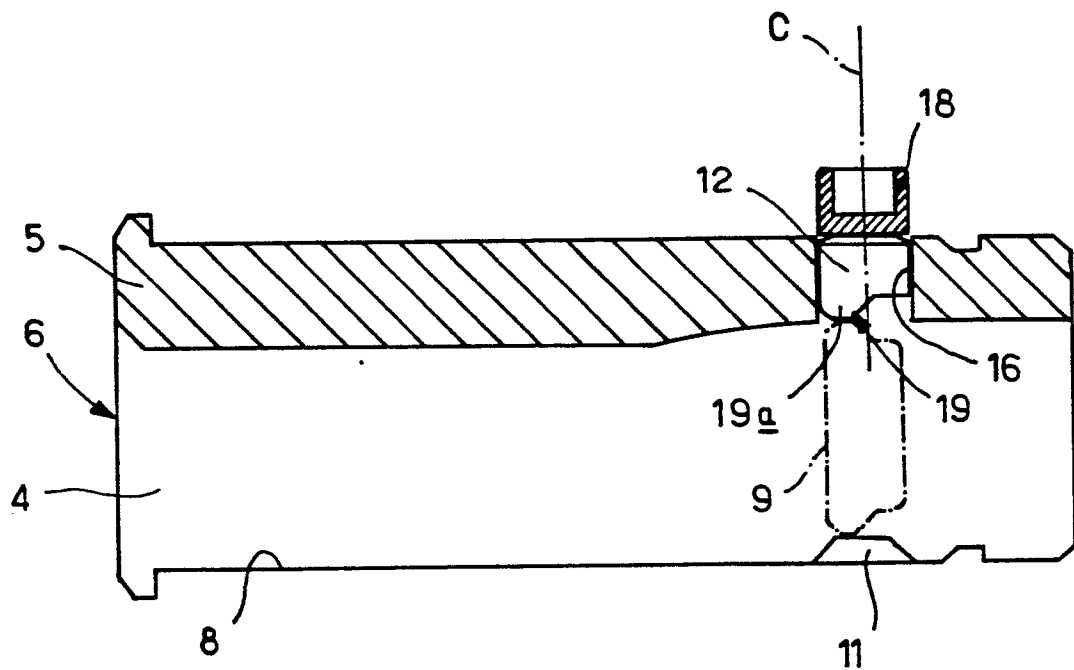


FIG. 5



Office européen  
des brevets

# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 2368

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                 |                                                 |                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée                         | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)       |
| Y                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | DE-A-3 424 307 (GRUNDMANN)<br>* Figure 11 *<br>---                              | 1,5,8                                           | E 05 B 27/00                               |
| Y,D                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | EP-A-0 154 755 (VACHETTE)<br>-----                                              | 1,5,8                                           |                                            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                 |                                                 | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4) |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                 |                                                 | E 05 B                                     |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                 |                                                 |                                            |
| Lien de la recherche<br>LA HAYE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                 | Date d'achèvement de la recherche<br>23-05-1989 | Examineur<br>VAN BOGAERT J.A.M.M.          |
| <b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b><br>X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire<br>T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>.....<br>& : membre de la même famille, document correspondant |                                                                                 |                                                 |                                            |